

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 mai 2006

ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT  
(Deuxième lecture) - (n° 3072)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 266

présenté par  
M. Périssol-----  
**à l'amendement n° 11 rect. de la commission des affaires économiques**  
-----**à l'ARTICLE 5 BIS B**

Dans la première phrase de l'alinéa 4 de cet amendement, substituer aux mots :

« définis par décret »,

les mots :

« de ressources de prêt locatif social ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.